

Commission sur le développement social
et la diversité montréalaise

Examen public

*Analyse de l'opportunité de se doter, à l'échelle de
l'agglomération montréalaise, d'un conseil des politiques
alimentaires*

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Rapport déposé au conseil municipal
le 14 décembre 2015
et au conseil d'agglomération
le 17 décembre 2015

LA COMMISSION :

PRÉSIDENTE

*M. Benoit Dorais
Maire
Arrondissement Le Sud-Ouest*

VICE-PRÉSIDENTE

*Mme Sylvia Lo Bianco
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Montréal-
Nord*

*M. Robert Coutu
Maire
Ville de Montréal-Est*

MEMBRES

*Mme Marie-Eve Brunet
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Verdun*

*M. Sterling Downey
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Verdun*

*M. Michel Gibson
Maire
Ville de Kirkland*

*Mme Justine McIntyre
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Pierrefonds-
Roxboro*

*Mme Lorraine Pagé
Conseillère de la Ville
Arrondissement d'Achatsic-
Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies-Pointe-aux-Trembles*

*Mme Chantal Rossi
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Montréal-
Nord*

*Mme Sophie Thiébaud
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Montréal, le 14 décembre 2015

Monsieur Frantz Benjamin
Président du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur le président,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise, le rapport et les recommandations sur l'analyse de l'opportunité, pour l'agglomération de Montréal, de se doter d'un conseil des politiques alimentaires».

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

« Original signé »

« Original signé »

Benoit Dorais
Président

Élisabeth Rivest
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
1. LE PROCESSUS D'EXAMEN PUBLIC.....	2
2. LA PRÉSENTATION DU SERVICE : LES CONSEILS DES POLITIQUES ALIMENTAIRES	3
3. L'ANALYSE DES COMMENTAIRES ET MÉMOIRES DÉPOSÉS.....	6
4. LES RECOMMANDATIONS.....	17
CONCLUSION.....	23
ANNEXES.....	24

INTRODUCTION

Le 18 août 2014, la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise été mandatée pour analyser la pertinence, pour l'agglomération de Montréal, de se doter d'un conseil des politiques alimentaires. Quelques mois plus tôt, le 1^{er} mai 2014, le conseil d'agglomération de Montréal s'était engagé à évaluer les façons de pérenniser le système alimentaire montréalais (le SAM). Les résolutions CM14 0852 et CG14 0185 sont fournies en **Annexe 1**.

Au mois de mars 2015, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont adopté le programme d'activités des commissions permanentes. Le programme de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise inclut ce dossier.

Ce rapport comprend quatre parties. La première rappelle les grandes étapes de cet examen public tandis que la seconde partie résume la présentation du Service à propos du CPA, du contexte montréalais et des objets de la consultation. La troisième section est vouée à l'analyse des mémoires par la commission. Enfin, la dernière partie reprend les recommandations adoptées par la commission en séance publique, le 12 novembre 2015.

1. LE PROCESSUS D'EXAMEN PUBLIC

Quatre séances de travail ont été nécessaires pour se familiariser avec le dossier et préparer la présentation publique.

Les membres de la commission ont entrepris leur réflexion en tentant de mieux cerner la portée du mandat confié. Ils ont discuté de la façon de comprendre les deux résolutions en lien avec le présent dossier, dans une perspective complémentaire. Les membres de la commission ont ainsi conclu que le conseil d'agglomération avait d'abord résolu d'adhérer au plan de développement du système alimentaire montréalais (SAM) 2025, une initiative portée par la Conférence régionale des élus (CRÉ) et les nombreux partenaires ayant collaboré à son élaboration. Le conseil municipal a par la suite confié au Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) le mandat de contribuer à la réalisation du plan SAM. Parallèlement, le conseil municipal a mandaté la présente commission pour évaluer l'opportunité de mettre en place un CPA, en considérant que, quelques mois plus tôt, l'agglomération s'était engagée à *s'associer à ses partenaires régionaux pour [identifier] une structure de gouvernance à l'échelle de l'agglomération qui portera les enjeux du système alimentaire montréalais de façon permanente*.

Le 15 mai 2015, la commission a ensuite reçu la *Direction de santé publique de Montréal* afin d'échanger sur le concept de CPA, tant au Canada qu'aux États-Unis. Le comité de coordination du *système alimentaire montréalais (SAM)*, une initiative de *Concertation Montréal* (anciennement, la Conférence régionale des élus de Montréal – CRÉ) a pour sa part été invité à la séance de travail du 12 juin pour présenter les travaux en cours en lien avec le système alimentaire montréalais ainsi que les ressemblances et différences entre un CPA et le SAM. En outre le 25 juin, M. Dorais a rencontré M. Jean-Paul Faniel, directeur général de la *Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain*. M. Dorais a par la suite transmis aux commissaires les documents remis par M. Faniel, dont le mémoire produit en 2012 par les membres de la Table dans le cadre de la réflexion sur le SAM.

Le 14 août 2015, le Service de la diversité sociale et des sports a discuté avec les membres de la commission d'un projet de présentation pour l'assemblée publique du 16 septembre 2015.

Les membres ont alors convenu des objets de la consultation et formulé les questions à proposer aux participants comme base de réflexion.

Des avis publics précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru 14 jours avant la tenue de l'assemblée publique, dans deux quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. Les assemblées ont également été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et sur le portail de la Ville de Montréal. De plus, une invitation a été expédiée, par courrier électronique, à plus de 170 organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet. Un communiqué a aussi été transmis à tous les médias nationaux et locaux. Enfin, l'annonce a été relayée par Twitter et Facebook.

La première assemblée publique d'information s'est déroulée le 16 septembre 2015. M. Patrice Allard, chef de la division de la diversité sociale du Service de la diversité sociale et des sports, a alors présenté le concept de conseil des politiques alimentaires ainsi que le contexte montréalais en lien avec le système alimentaire.

La commission a par la suite siégé trois fois pour entendre les mémoires du public, soit les 7, 8 et 15 octobre 2015. La commission a ainsi reçu les commentaires d'organismes, de regroupements et d'institutions œuvrant en sécurité alimentaire, en agriculture urbaine, en saine alimentation, en environnement et également en santé et services sociaux, en santé publique, en recherche universitaire et en distribution alimentaire et en restauration.

Deux séances de travail ont été requises pour analyser les commentaires et mémoires et préparer les recommandations. Après avoir entendu et analysé les propositions issues de la consultation, la commission a adopté ses recommandations lors de la séance publique du 12 novembre 2015.

En tout, plus de cent trente-cinq personnes se sont présentées aux quatre assemblées publiques. Au total, 30 mémoires écrits ont été présentés ou déposés à la commission lors des assemblées du 7, 8 et 15 octobre 2015. Tous les mémoires ont été versés sur le site des commissions au lendemain de leur présentation ou de leur réception. Ils peuvent être consultés à l'adresse suivante www.ville.montreal.qc.ca/commissions. Les documents d'information sont également disponibles sur le site internet de la commission.

La commission tient à remercier, pour leur soutien et leur expertise, l'ensemble des représentants de la Division de la diversité sociale du Service de la diversité sociale et des sports ainsi que de la Division du développement durable de la Direction générale adjointe à la qualité de vie de la Ville de Montréal. La liste complète des personnes ressources impliquées est disponible à l'**Annexe 2** du présent document.

2. LA PRÉSENTATION DU SERVICE : LES CONSEILS DES POLITIQUES ALIMENTAIRES

M. Patrice Allard, chef de division de la Diversité sociale a présenté le dossier. Il a rappelé les résolutions du conseil municipal et du conseil d'agglomération à l'origine de cette consultation sur la pertinence d'un CPA à Montréal. Il a ensuite présenté les éléments pour lesquels la commission souhaitait obtenir le point de vue de ses concitoyens.

La présentation comprenait quelques concepts et définitions afin de mieux camper les CPA. M. Allard a ainsi proposé la définition d'une *politique alimentaire*. Il en a profité pour mentionner que le sujet de l'alimentation suscite actuellement l'adhésion d'une cinquantaine de villes à travers le monde autour du *Pacte des politiques alimentaires urbaines de Milan*. De plus, près

de deux cents (200) CPA ont été mis en place en Amérique du Nord, selon une étude de l'Université John Hopkins.

M. Allard a soumis la définition d'un CPA telle que proposée par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Il a également décrit les formes de CPA, les mandats qu'ils reçoivent, indiquant que ces instances tendent habituellement à adopter une vision globale et systémique de l'alimentation.

M. Allard a ensuite détaillé les raisons pour lesquelles les villes s'intéressent au système alimentaire et aux CPA. Cet intérêt découle des champs de compétences dévolues aux municipalités en Amérique du Nord et qui comprennent souvent la santé publique et la gestion des écoles. Même si ce n'est pas le cas au Québec, les municipalités qui s'intéressent à l'alimentation y interviennent dans une perspective de développement social, autour de la sécurité alimentaire. Les villes peuvent également vouloir assurer à l'interne un meilleur arrimage entre différentes composantes du système alimentaire.

Les enjeux auxquels s'intéressent les CPA ont été explicités :

- Accès et équité à une nourriture saine : initiatives de ventes alimentaires au détail, programme d'aide alimentaire aux personnes âgées, accès aux aliments adaptés à la culture ;
- Développement économique : financement de mise en marché pour de petites entreprises de produits, autorisation de marchés fermiers sur le domaine public ;
- Empreinte environnementale : planification en fonction des changements climatiques ;
- Éducation alimentaire : programmes d'apprentissages culinaires, jardins en milieux scolaires ;
- Alimentation locale et régionale : initiatives de circuit court *de la ferme à la table*, par exemple ;
- Cantines mobiles : révisions réglementaires pour favoriser l'émission de permis ;
- Nutrition et santé publique : saines habitudes alimentaires, nutrition pour la petite enfance ;
- Représentation politique, à tous les niveaux de gouvernement ;
- Agriculture urbaine : jardins communautaires, serres et modifications aux règlements de zonage ;
- Gestion des matières résiduelles : compostage, collectes sur rue des résidus ;
- Réduction à la source du gaspillage alimentaire dans toute la chaîne, incluant lors des récoltes.

Deux exemples ont été retenus par le Service pour illustrer de façon plus ciblée les différentes actions d'un CPA.

Le *Food Policy Council de Toronto* (FPCT) a été mis en place par Toronto en 1991. Il s'agit d'un sous-comité du département de santé publique composé d'un membre de la santé publique, de trois membres élus municipaux et d'une trentaine de membres issus de la société civile et détenant une expertise dans un domaine du système alimentaire. Le soutien administratif est fourni par le département de santé publique, mais le FPCT rend des comptes et donne des conseils tant à l'administration municipale qu'à la société civile. M. Allard a présenté les réalisations du FPCT, plus orientées vers la réflexion conceptuelle, ainsi que son expertise reconnue à l'international.

Baltimore n'a pas de table de concertation, mais plutôt un comité consultatif composé de 65 membres. Depuis 2010, la ville a créé le poste de *Food Policy Director*. Le directeur coordonne plusieurs initiatives et vise la concertation de quatre départements de la ville, soit celui de la planification urbaine, du développement économique, du développement durable et de la santé publique. M. Allard a donné quelques exemples de projets qui ont donné des résultats concrets, au niveau municipal. L'Université John Hopkins et le *Center for Livable Future* accompagnent le comité dans ses réflexions.

M. Allard a poursuivi la présentation en décrivant le contexte montréalais. Il a dressé l'historique des réflexions et travaux réalisés en lien avec la question alimentaire. Il a aussi rappelé quelques enjeux associés à l'alimentation à Montréal. Relativement à ces enjeux, de nombreux projets ont vu le jour. Plusieurs ont été initiés par la société civile et appuyés par les instances publiques de diverses façons. Montréal peut ainsi compter sur des acteurs mobilisés dans tous les secteurs d'activités.

M. Allard a décrit les contributions respectives des différentes parties prenantes au système alimentaire montréalais. Il a ciblé les travaux de *Concertation Montréal* dont est issu le plan de développement du système alimentaire montréalais 2025 (SAM).

M. Allard a conclu en rappelant les objets de la présente consultation publique.

Les objets de la consultation

Les questions faisant l'objet de la consultation et pour lesquelles les commissaires souhaitaient être alimentés sont les suivantes :

- Avons-nous besoin d'un conseil des politiques alimentaires ?
- Quelle serait la valeur ajoutée d'une telle structure pour les citoyennes et les citoyens ?
- Quel serait le rôle d'un CPA : concertation, action, soutien à l'action directe, réflexion, intervention politique ou autre ?
- Quel serait le modèle le plus approprié : un modèle à 100% public, une formule hybride, un OBNL ou un autre modèle qui n'aurait pas été présenté ?
- Quels seraient les enjeux prioritaires?
- À quelle instance le CPA devrait-il être rattaché, à qui le CPA devrait-il rendre des comptes ou apporter ses conseils : à la DSP, à un ministère, à un OBNL de concertation déjà en place, à l'Agglomération, à la Ville de Montréal ?
- Quelles seraient les ressources requises pour lui permettre de remplir son rôle, en matière de personnel et de budget de fonctionnement ?
- Quelle serait votre contribution à un CPA MTL?

3. L'ANALYSE DES COMMENTAIRES ET MÉMOIRES DÉPOSÉS

Des 30 mémoires déposés dans le cadre de cet exercice de consultation, 25 ont été présentés de vive voix. **L'Annexe 3** du présent rapport liste les personnes ayant pris la parole lors des séances publiques d'audition des mémoires. Cette annexe inclut également les personnes étant intervenues lors de la période de questions et commentaires du public. Enfin, on y retrouve la nomenclature des organismes ayant déposé un mémoire sans en faire une présentation verbale.

La commission a recensé la participation de quelque cent trente-cinq (135) personnes, tant citoyens que représentants d'organismes et d'établissements lors des cinq séances publiques tenues sur l'analyse de l'opportunité pour l'agglomération de Montréal, de mettre en place un conseil des politiques alimentaires.

La commission a pris connaissance des points de vue exprimés par les citoyens, organismes et institutions qui ont participé à cet examen public et elle a analysé tous les mémoires qui ont été déposés. La commission a préparé ses recommandations en considérant les éléments suivants.

La pertinence d'un CPA à Montréal : plus qu'un simple souhait, une nécessité !

Les participants ont affirmé de façon quasi unanime l'importance de mettre en place un CPA à l'échelle de l'agglomération de Montréal. Plusieurs arguments ont été présentés en faveur d'une telle instance, arguments auxquels la commission adhère dans sa première (1^{re}) recommandation.

En fait, un seul intervenant s'est dit mal à l'aise de prendre position sur l'opportunité de mettre en place un CPA à Montréal, par manque d'information sur le mandat et le fonctionnement d'une telle instance. Pour cet organisme, les normes et politiques alimentaires doivent continuer de relever des gouvernements fédéral et provincial. La commission a cependant découvert, au cours de la présente consultation, que les instances municipales et régionales de Montréal détiennent plusieurs compétences exclusives qui peuvent avoir un impact sur le système alimentaire montréalais.

- **L'alimentation, un droit fondamental**

Plusieurs participants à la consultation ont rappelé à la commission que l'alimentation est un droit reconnu internationalement, y compris par le Canada. Ce droit est défini par la « *Food and Agriculture Organisation* » des Nations Unies : « *Le droit à une nourriture suffisante est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer* » (Comité des droits économiques, sociaux et culturels, 1999).

Or, l'exercice du droit à l'alimentation présuppose les éléments suivants, bien résumés par le CIUSSS du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal et auxquels l'un et l'autre des participants ont apporté des compléments d'information ici résumés :

- **La disponibilité** d'aliments pour combler les besoins. Bien que l'offre alimentaire soit plus variée que jamais, les crises alimentaires urbaines de 2008-2009 à l'échelle planétaire rappellent la fragilité du système alimentaire mondialisé lorsque la production

est confrontée à des enjeux tant macroéconomiques que liés aux changements climatiques. C'est faire face à ce type d'enjeux que la résilience alimentaire des villes par l'agriculture urbaine et périurbaine s'enracine ;

- **L'accessibilité physique** aux aliments pour tous, incluant les personnes vulnérables sur le plan physique tels les enfants, les personnes âgées ou les personnes handicapées. Or à Montréal, des milliers de personnes vivent dans des déserts alimentaires ;
- **L'accessibilité économique** signifie que tous ont les moyens de se nourrir de façon suffisante sans mettre en péril leur droit de s'éduquer, de se soigner ou de se loger. Or, selon les données de Moisson Montréal, chaque mois plus de 140 000 personnes ont recours à une banque alimentaire du territoire. Un résidant de l'île de Montréal sur quatre (26%) vit aussi sous le seuil de faible revenu. Cette précarité des Montréalais donne raison au représentant de la *Table sur la faim*, qui décrit aussi Montréal comme la « métropole de la pauvreté » ;
- **Le caractère adéquat** implique que la nourriture comble les besoins alimentaires en fonction de l'âge, des conditions de vie, de la santé et qu'elle est sans danger pour la consommation humaine, exempte de substances nocives et qu'elle est acceptable sur le plan culturel. Or avec la mondialisation de la production, de la transformation et de la distribution alimentaire, il est de plus en plus difficile de connaître la composition des aliments consommés ;
- **La possibilité pour tous de s'éduquer à une saine alimentation**, autant pour retrouver le plaisir de cuisiner et de bien manger que pour comprendre les effets de l'alimentation sur sa condition physique, psychique et sociale. Un participant a d'ailleurs rapporté que le plaisir de manger, jusqu'à présent mis de côté dans le discours dominant sur l'alimentation, reprend progressivement sa place chez les experts de la nutrition populationnelle, à l'échelle internationale.

La commission est en accord avec les points de vue exprimés qui considèrent le droit de tous les Montréalais à une alimentation saine comme la finalité d'un CPA pour l'agglomération de Montréal.

- **Un système alimentaire complexe, interpellant de nombreux acteurs**

Au cours des séances de travail préparatoires à la présente consultation, les commissaires se sont familiarisés avec la complexité du système alimentaire montréalais. À l'instar des grandes villes nord-américaines, ce système regroupe la production, la transformation/distribution, la consommation d'aliments ainsi que la gestion des matières résiduelles. Or, il serait estimé à l'échelle mondiale que les pertes et le gaspillage tout au long du système représentent environ 40% de la production totale de nourriture disponible.

À l'opposé de ce portrait faste, les participants font valoir que « *les besoins des populations vulnérables de Montréal, et particulièrement ceux des enfants, augmentent sans cesse. Fait troublant, un enfant sur trois qui fréquente nos écoles primaires vit sous le seuil de faible revenu ce qui représente pour l'ensemble des 5 commissions scolaires de l'île plus de 30 000 enfants sur les 90 000 inscrits. On parle aussi de 220 000 ménages, soit plus du quart (26 %) des Montréalais, qui vivent sous le seuil de faible revenu* » (Tablee des écoliers, présentation p.2).

Par ailleurs, une multitude d'acteurs interviennent dans le système alimentaire montréalais. Ils proviennent de la société civile, de l'entreprise privée, de la sphère municipale à l'échelle locale, des quartiers, des arrondissements, de l'agglomération de Montréal et, enfin, du milieu institutionnel et gouvernemental à l'échelle de Montréal, du Québec et même du Canada. De

l'avis des participants à la consultation, les actions de chacun sont cependant fortement morcelées, et ce même à l'intérieur d'une seule structure.

Lors de l'audience des mémoires, de nombreux participants ont mentionné que la mise en place d'un conseil des politiques alimentaires à Montréal constitue une façon efficace d'aborder cette complexité, d'analyser les problématiques de façon transversale et de proposer en conséquence des amendements au système.

De plus, cette réflexion stratégique globale sur le système alimentaire montréalais « *doit être menée en concertation avec les différents acteurs de ce système* » (Carrefour Centre-sud, p.2).

Enfin, l'instance formelle d'un CPA, reconnue par les pouvoirs publics, permet « *d'assurer un leadership régional fort et de faire de l'alimentation un réel levier de développement pour Montréal* » (DRSP, p.4). Plusieurs organisations participantes ont aussi affirmé qu'un CPA favorise également une plus grande cohérence entre les interventions qui se déploient autrement en silos, détachées les unes des autres.

- **La contribution importante du milieu municipal à un CPA**

Parmi les acteurs du système alimentaire, le milieu municipal exerce une influence importante, mise en lumière par plusieurs participants : « *[...] d'autres facteurs influent sur l'accès à une alimentation saine et en quantité suffisante. Mentionnons l'accessibilité physique, la salubrité, la réglementation de l'utilisation des espaces publics pour la tenue de marchés, le transport adapté, etc. Encore une fois, le lien entre la sécurité alimentaire et des politiques publiques qui sont, dans ce cas-ci, du ressort du gouvernement local ou régional est patent* » (Resto-Plateau, p. 8).

Même si les municipalités ne détiennent pas l'ensemble des outils pour régir les systèmes alimentaires, « *[e]lles disposent toutefois de nombreux leviers, à l'intérieur de leurs champs de compétence, pour agir directement sur certains volets de l'alimentation : elles disposent de capacités de concertation, de mobilisation, de planification et de réglementation leur permettant de promouvoir l'accessibilité, l'équité et la santé comme vecteurs de développement des systèmes alimentaires* » (Vivre en Ville, p.6).

Dans d'autres villes s'étant dotées de telles instances, « *la création de CPA [...] a amené les gouvernements municipaux à considérer les enjeux alimentaires comme étant indissociables de leur réalité et de leurs activités. [...] Que cela soit à travers les règlements de zonage, la réglementation, la fiscalité, la gestion des matières résiduelles ou bien à travers des programmes issus des directions de développement social ou de développement économique, les enjeux autour de l'alimentation visent, pour un gouvernement municipal, à améliorer l'accès à des aliments locaux, sains et abordables à ses concitoyens.* » (AU/LAB, p.3).

Enfin, l'OPDQ offre également sa perspective sur le champ d'action d'un CPA : « *Un conseil des politiques alimentaires agit comme un organisme catalyseur, d'où émane des recommandations prioritaires adressées à l'administration municipale, laquelle dispose des leviers et des ressources nécessaires pour les réaliser. Ce lien privilégié avec les instances décisionnelles et la mise en place d'une structure permanente représente un espace unique, d'où émerge une vision d'ensemble, laquelle se traduit en action concrète, et ce, au bénéfice de la population* » (mémoire OPDQ, p.7).

- **Conditions pour qu'un CPA montréalais demeure pertinent**

Plusieurs personnes qui ont partagé leurs réflexions ont servi des mises en garde à prendre en compte afin de mettre en place un CPA réellement pertinent pour l'agglomération montréalaise :

- Le CPA doit se centrer sur le point de vue du citoyen-mangeur et non tenter de reproduire un rapport économique gouvernemental au système alimentaire (RCCQ, pp.17 et 19) ;
- Un CPA doit avant tout faire valoir le droit équitable à l'alimentation et améliorer l'accès à la nourriture saine pour tous les Montréalais, en particulier les personnes vulnérables. Soit, la spécificité d'un CPA se situe du côté de la compréhension des systèmes en place et de l'élaboration de stratégies pour les corriger en faveur du droit à l'alimentation. Il est toutefois « *très important qu'[un CPA] assure une place, dans ses réflexions et actions, aux organismes qui travaillent avec [les stratégies d'aide à court terme et stratégies de développement des capacités individuelles et communautaires] – les 2 premières étapes [du continuum de la sécurité alimentaire], sinon, ses interventions seraient incomplètes et à la longue perdraient de leurs pertinences et de leurs impacts* » (SSVP, pp.7-8) ;
- Le CPA doit dépasser le rôle de concertation. Bien qu'important, il est nécessaire d'encourager l'innovation et le développement de solutions concrètes qui émanent des quartiers, en fonction des réalités particulières à chacun ;
- Le CPA doit être orienté vers l'action, prendre en compte les enjeux locaux et offrir un appui aux solutions qui émergent des milieux, sans créer un fardeau bureaucratique supplémentaire (Coalition de la Petite Bourgogne / Solidarité Saint-Henri, pp.4-5) ;
- Pour certains, les mécanismes décisionnels de cette instance doivent reposer sur les acteurs du milieu, car ils sont les plus directement concernés par la mise en place des décisions (Coalition de la Petite Bourgogne / Solidarité Saint-Henri, p.5 et CIUSSS, p.7) ;
- Enfin, plusieurs participants ont mentionné l'importance d'éviter les dédoublements de structure ou de mandats. Pour ce faire, il a été proposé de préciser les rôles du CPA, en prenant en compte les spécificités du contexte montréalais.

La commission a pris en considération ces mises en garde dans l'élaboration de ses recommandations et, lorsque son point de vue diverge de ceux exprimés en consultation, elle en explique les motifs dans ce rapport.

Rôles

Une fois la pertinence d'un CPA établie, la précision des rôles du futur CPA apparaît incontournable, pour la commission. C'est pourquoi elle a sollicité le public sur cette question. L'analyse des mémoires a permis d'identifier que les rôles souhaités pour le CPA de Montréal sont de trois ordres.

- **Rôle d'expertise-conseil auprès des instances décisionnelles de l'agglomération**

Ce rôle est proposé par la très large majorité des participants et les commissaires y voient

l'essence même d'un conseil des politiques alimentaires. L'exercice de ce rôle présuppose la capacité d'influencer les pouvoirs décisionnels, de façon à éclairer la prise de décisions ayant un impact sur le droit à l'alimentation. Cette expertise-conseil peut prendre plusieurs formes, toujours selon les participants à la consultation :

- À titre d'expert-conseil pour les services de la Ville de Montréal, les arrondissements et les villes reconstituées, identifier les enjeux pour le système alimentaire montréalais qui découlent de décisions politiques ou administratives, que ces dernières affectent les politiques, les outils urbanistiques ou réglementaires, la taxation, le zonage agricole, la gestion des matières résiduelles, le gaspillage alimentaire, etc.;
- Faire des représentations et des recommandations afin de proposer et de faire valoir une vision, des politiques, des orientations d'agglomération, des principes directeurs, des modifications réglementaires et des programmes de financement en lien avec le droit à l'alimentation, et veiller à ce que ces programmes puissent s'adapter à la diversité des quartiers montréalais;
- Proposer des améliorations concrètes au système alimentaire et ce faisant, introduire une concordance entre les programmes et politiques existants afin d'assurer leur cohérence et complémentarité en faveur de l'alimentation, et ce à l'échelle de toute l'agglomération.

- **Rôle d'animation d'un espace régional de coopération**

Le CPA doit exercer un important rôle de liaison et d'échanges entre les acteurs du système alimentaire, à l'instar du partenariat du SAM. Cette mise en commun permet de mieux comprendre les embûches du système alimentaire et de discuter entre parties prenantes des pistes de solutions pour y remédier. Ce rôle d'animation en continu avec les partenaires est décrit comme suit par les participants à la consultation :

- Poursuivre l'animation d'un espace de concertation régionale autour de la vision rassembleuse des partenaires du SAM ;
- Permettre le réseautage aux échelles locale, régionale et nationale ;
- Inviter tous les acteurs à se mobiliser pour promouvoir des solutions novatrices en réponse à des besoins concrets identifiés par les milieux ;
- Développer le maillage rural-urbain à l'échelle de la grande région montréalaise, afin notamment d'explorer les circuits courts de consommation ;
- Organiser des événements de transfert de connaissances et de mise en valeur des initiatives locales et d'échanges sur les difficultés rencontrées en cours de projet ;
- Assurer une veille et diffuser les informations pertinentes aux parties prenantes du système alimentaire ;
- Promouvoir les actions locales auprès des décideurs.

- **Rôle de soutien direct à la réalisation de projets locaux, à l'aide de soutien financier et d'expertise terrain**

Plusieurs participants à la consultation soutiennent qu'un CPA doit être davantage orienté vers l'action, dépassant ainsi les rôles de concertation et de collaboration entre les acteurs. Encore une fois, ce soutien direct à l'action prend différentes formes, selon ce qui est présenté dans les mémoires :

- Rechercher et pérenniser un financement à long terme pour les organismes œuvrant directement sur le terrain, développer et gérer des programmes de subventions et financer des projets locaux ;
- Appuyer la réalisation des projets locaux et des projets citoyens en offrant une expertise technique par exemple en économie sociale, en commerce de détail, en développement de marchés publics ou d'espaces de jardinage, en décontamination des sols, etc. ;
- Réaliser des projets régionaux ;
- Offrir une expertise stratégique afin d'aider les promoteurs d'initiatives concrètes à identifier les embûches politico-administratives et pour faire les représentations nécessaires auprès du CPA afin de déverrouiller le système et permettre la réalisation de projets.

La question des rôles à confier à un CPA a suscité plusieurs échanges au sein de la commission. Les membres s'entendent pour dire que ces trois grands rôles doivent nécessairement être exercés dans l'univers montréalais, afin de développer collectivement un système alimentaire durable et équitable. La commission est cependant convaincue qu'un organisme en démarrage, avec une structure légère et qui doit se nicher de façon à éviter le dédoublement des rôles ne pourra exercer toutes ces fonctions à la fois.

La commission a donc réfléchi aux rôles incontournables à jouer, dans le contexte montréalais. Selon elle, toute l'énergie de ce nouveau CPA devrait être orientée vers la meilleure connaissance possible des enjeux du système alimentaire montréalais sur lesquels les pouvoirs municipaux ou régionaux exercent une influence, volontairement ou non. D'après les échanges avec les participants de la consultation, il y a là un vide qui n'est comblé par aucune instance à ce jour et où les travaux sont de grande envergure, lorsqu'abordés dans une perspective systémique.

Pour ce faire, la commission est convaincue que les rôles d'expert-conseil auprès des instances du territoire montréalais et d'animateur d'un espace régional de coopération devraient en priorité relever du CPA. C'est le sens de la deuxième (2^e) recommandation.

Ainsi selon la commission, le rôle de soutien à l'action directe, bien qu'aussi important que les deux autres rôles, ne devrait pas incomber à un CPA en construction qui aura de nombreux défis à relever pour se positionner au sein d'organisations aussi vastes et complexes que la Ville et l'Agglomération de Montréal.

La commission constate d'abord qu'en matière de soutien à l'action, plusieurs organismes et établissements détiennent déjà des expertises spécialisées et la légitimité pour appuyer les initiatives locales en agriculture urbaine, en sécurité et en accessibilité alimentaires, en saine alimentation et plaisir de l'alimentation, etc. L'avis de la commission est qu'un CPA formellement constitué, comprenant somme toute un nombre limité de membres nommés ou élus et une petite équipe de soutien, ne peut devenir responsable d'appuyer tous les types de projets sur le territoire montréalais.

La commission est ensuite convaincue que la recherche de financement pour des projets structurants et le rôle de bailleur de fonds qui y est associé sont des activités très énergivores qui peuvent rapidement mobiliser une équipe au détriment des deux autres rôles. Encore une fois pour la commission, plusieurs institutions publiques et fondations exercent déjà ce rôle, en lien avec des projets de sécurité et d'accessibilité alimentaires, voire d'agriculture urbaine. Elle est d'avis que l'implication d'un CPA dans ce type de rôle n'ajouterait pas de valeur à la dynamique montréalaise. Il est ici important de préciser que la Ville de Montréal est déjà bailleur de fonds d'un certain nombre de projets en lien avec l'alimentation. Ainsi, la mise en place d'un CPA n'exempterait pas la Ville de ses obligations et engagements.

Bien sûr, le rehaussement des crédits alloués à ce type de projets demeure, tant pour les participants à la consultation que pour la commission, une condition *sine qua non* du succès d'une démarche de système alimentaire durable, équitable et collectif. La commission invite d'ailleurs la Ville à solliciter ses partenaires institutionnels et partenaires privés à contribuer financièrement à l'établissement et à la pérennisation de fonds dédiés aux initiatives militant en faveur du droit à l'alimentation. Le rôle de gestion de ce fonds devrait cependant être confié à une autre structure ou à un organisme existant. Les recommandations trois (3) et quatre (4) vont dans ce sens.

Quoi qu'il en soit, la commission considère que le CPA devrait tout de même demeurer à l'affût des succès et difficultés des initiatives locales, dans le cadre de ses deux (2) principaux rôles. Le soutien direct qu'un CPA pourrait alors offrir aux initiatives locales consisterait à réaliser des démarches actives et proposer des solutions concrètes afin de lever les embûches politiques et administratives du système alimentaire. Le CPA pourrait aussi exercer une influence en continu auprès des administrations publiques, afin de décloisonner leurs approches et leurs décisions à tous les niveaux nécessaires.

Enfin, la commission est consciente que des liens de collaboration devront être tissés et formalisés entre les entités responsables d'exercer ces trois rôles. En séance de travail, la commission a souvent utilisé l'image de deux bras où chacun exerce son ou ses rôles spécifiques, présupposant une forme de collaboration. Il en sera question plus loin.

Un modèle hybride de gouvernance, pour ses nombreux avantages

Les participants à la consultation ont éclairé la commission en ce qui a trait au modèle de gouvernance souhaitable pour le CPA. Les deux tiers des répondants proposent un modèle hybride de gouvernance, à l'échelle de l'agglomération de Montréal. Le Service de la diversité sociale et des sports abonde dans le même sens, à partir d'une analyse de la littérature scientifique sur le sujet. Un CPA hybride est composé de membres issus de la société civile, des paliers de gouvernement et de la sphère privée. Ce CPA rend ainsi des comptes à toutes ces parties prenantes et de ce fait, il exerce généralement une plus grande influence sur le système alimentaire. La cinquième (5^e) recommandation va dans ce sens.

Rappelons qu'il ne s'agit pas ici de bâtir à partir de rien un CPA. « *La Ville de Montréal est [en effet] déjà bien engagée dans un certain nombre de mesures relatives à la question alimentaire et de nombreuses organisations citoyennes entretiennent un rapport avec l'administration municipale à cet effet*» (RCCQ, p.17).

D'ailleurs, quelques participants dans leur mémoire ont recommandé de formaliser le statut du SAM en transformant ce partenariat en CPA. Bien que l'idée soit intéressante à plusieurs égards, la commission souhaite ici rappeler qu'elle ne peut cependant entériner une telle

recommandation. Rappelons que la commission est une instance consultative du conseil municipal et du conseil d'agglomération. Ses recommandations doivent donc s'adresser à ces instances et s'inscrire dans leurs champs de compétences. Or, le SAM ne relève ni de l'administration municipale ni de l'agglomération. Il s'agit d'un partenariat multipartite et informel, qui n'a pour l'instant aucun statut juridique. La Ville y est un partenaire au même titre que les autres et elle n'a récemment pas investi de ressources financières dans les réalisations du partenariat du SAM. La commission conclut donc, à la suite de cette consultation, qu'elle n'a pas le pouvoir de dicter à des tiers de convertir leur partenariat en CPA.

Néanmoins, la commission est convaincue que la Ville doit solliciter et obtenir la collaboration des partenaires du SAM, dès la conception et pour toutes les phases de mise en place de cette instance hybride. Le préluce des recommandations cinq (5), six (6) sept (7) et huit (8) établit la nécessité de cette collaboration.

Plusieurs mémoires affirment que l'exercice d'un leadership politique fort constitue une autre condition de succès d'un CPA. La commission, dans sa sixième (6^e) recommandation, suggère de confier la responsabilité politique du CPA au premier magistrat de la région montréalaise, le maire de Montréal, qui préside également le conseil d'agglomération de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Les enjeux alimentaires étant de nature transversale et multiniveaux, c'est pourquoi plusieurs villes américaines, dont Boston et Baltimore, ont choisi de rattacher politiquement leur CPA au bureau du maire.

Une composition à définir selon les enjeux montréalais prioritaires

Les participants ont identifié plusieurs types de membres qui pourraient former le CPA de Montréal.

- Un CPA fondé sur la représentativité des secteurs d'activités touchant de près ou de loin l'alimentation:
 - Instances publiques : éducation, santé, nutrition, universitaire;
 - Milieux économiques de la production, transformation, distribution;
 - Société civile : milieu communautaire et lutte à la pauvreté (organisations engagées en faveur des solutions citoyennes, de la défense de droit et de la défense des intérêts des consommateurs); organisations-conseils et de représentation (Corporations de développement économique communautaire (CDEC), Conseil régional de l'environnement (CRE)), entreprises d'économie sociale, groupes universitaires de recherche;
 - Citoyens, comme acteurs et non seulement comme bénéficiaire du système alimentaire.
- Un CPA dont la composition est fondée sur la représentativité du système alimentaire : membres provenant de la production, de la transformation/distribution, de la consommation et de la valorisation des matières résiduelles ;
- Un CPA composé non pas de représentants, mais plutôt d'experts du système alimentaire, provenant d'une variété de domaines ayant un lien avec les politiques alimentaires : santé publique, nutrition, agriculture urbaine et périurbaine, économie sociale, développement social, etc. ;
- Un CPA reflétant la diversité de Montréal ;

- Un CPA dont les membres détiennent une légitimité aux yeux des autres acteurs du système alimentaire montréalais.

Après une réflexion bien alimentée par les mémoires et discussions avec les participants, la commission conclut que le nombre et la composition des membres du CPA sont intimement liés au contexte et demeurent la prérogative de l'instance à laquelle il sera rattaché. Cette dernière doit en effet pouvoir choisir les meilleurs membres possible, à partir de critères clairs, connus et au terme d'un processus transparent de recrutement. Le choix se fera aussi en fonction du type d'enjeux prioritaires ciblés et de façon à viser la complémentarité des compétences de l'ensemble des membres. La commission considère toutefois que les expertises en santé publique, en nutrition et en agriculture urbaine doivent être représentées dans la composition d'un CPA. Elle penche en faveur d'une certaine représentativité des secteurs touchés par l'alimentation, comme en fait part la huitième (8^e) recommandation.

Dans un CPA, la place dévolue aux élus est perçue différemment, selon les participants à la consultation. La majorité s'entend sur l'importance de tisser des liens étroits avec les représentants formels de la population montréalaise. Certains mémoires proposent pour ce faire d'inclure formellement un ou des élus au sein de l'instance à créer, afin d'exercer une plus grande influence auprès du conseil municipal et du conseil d'agglomération. Dans d'autres mémoires, on recommande plutôt d'assurer la neutralité politique du CPA –une condition de succès de ce type d'organisme– en invitant les élus à titre d'observateurs seulement. Pour trancher la question, la commission recommande septièmement (7^e) à l'Administration de considérer la meilleure façon, pour la région de Montréal, de s'engager à long terme envers le développement d'un système alimentaire durable, équitable et collectif.

Le rattachement administratif et les ressources du CPA de Montréal

Quelques constats se dégagent des consultations et aident les commissaires à se prononcer sur le meilleur port d'attache pour un CPA à Montréal.

Le premier constat est que la gouvernance montréalaise actuelle comprend tant les structures municipales que les instances gouvernementales sous-régionales et régionales de la santé et des services sociaux, de l'emploi et de la solidarité sociale, de l'agriculture, du développement durable et de l'éducation. Toutes prennent des décisions qui ont un impact sur l'alimentation des Montréalais.

Deuxièmement, les intervenants ont convaincu la commission que le milieu municipal détient des leviers importants pour le développement d'un système alimentaire plus juste, équitable et durable. La commission croit donc que les municipalités de l'île de Montréal sont responsables envers les citoyens d'introduire davantage de cohérence dans la gestion des initiatives favorisant un tel système alimentaire. « *L'alimentation n'est pas une responsabilité traditionnelle des administrations municipales québécoises. Pourtant, en tant que gestionnaires du territoire, les municipalités ont déjà un impact sur l'alimentation, et leur échelle d'intervention est privilégiée pour la prestation de plusieurs services. Elles ont d'autant plus intérêt à s'impliquer dans la gouvernance alimentaire qu'elles font directement face aux conséquences d'un système alimentaire déficient : insécurité alimentaire, gaspillage et gestion matières résiduelles, érosion de l'infrastructure alimentaire locale, pollution de l'eau et de l'air, enjeux de cohabitation entre urbains et ruraux, etc.* » (Vivre en ville, p.5)

Troisièmement, au sein des instances municipales de l'agglomération montréalaise, la question alimentaire est éclatée entre plusieurs paliers, directions et services. Cependant, aucune structure n'a le mandat de voir à la cohérence de l'ensemble des interventions réalisées ni le

poinds nécessaire pour faire converger les visions des directions dont les compétences ont un impact sur le système alimentaire.

Les commissaires ont évalué les avantages et inconvénients des différentes options et ont tranché en faveur d'un rattachement administratif à une direction de la Ville (recommandation 9). Ce lien est particulièrement important parce que la commission a été convaincue de la nécessité, pour la Ville de Montréal, d'exercer un leadership fort et incarné par le maire et président de l'agglomération montréalaise, dans la mise en place d'un CPA.

Enfin, certains participants recommandent que l'organisme *Concertation Montréal* devienne le point de rattachement du futur CPA. La commission a examiné avec intérêt cette piste. Elle considère néanmoins indispensable d'inscrire formellement le CPA dans la structure municipale, afin de réellement exercer une influence à l'intérieur de la Ville de Montréal.

Quant aux ressources humaines allouées, les participants à la consultation ont proposé entre une et trois ressources à temps complet pour assurer le fonctionnement de ce CPA. Ils ont également mentionné l'importance de se doter de la structure la plus légère possible et d'éviter la lourdeur bureaucratique.

La commission souhaite ici indiquer que, même si elle considère que la Ville de Montréal a un important rôle à jouer relativement à son système alimentaire, la métropole n'est toutefois pas la seule instance interpellée par les objets qu'aborde un CPA. Ainsi, la commission croit que c'est en collaboration avec ses partenaires gouvernementaux qu'elle trouvera la façon de pérenniser un CPA à Montréal (recommandation 10). Ceci pourrait notamment prendre la forme d'ententes négociées avec des instances souhaitant par exemple investir des ressources humaines ou matérielles dans la poursuite du développement d'un système alimentaire montréalais où prévaut le droit à l'alimentation saine pour les Montréalais.

Il est par ailleurs ressorti des consultations que la complexité des décisions autour du système alimentaire découle également des structures multi-niveaux, à l'échelle municipale. La recommandation onze (11) reconnaît à la fois cette complexité et les limites d'un CPA à agir directement à l'échelle locale. Elle conseille aux arrondissements et villes liées de désigner, au sein de leur instance respective, une personne afin de veiller à la prise en compte de la question alimentaire. Cette recommandation de la commission est inspirée d'initiatives déjà prises par plusieurs arrondissements en faveur des aînés ou encore pour améliorer l'accessibilité universelle.

Les liens de collaboration entre le CPA de Montréal et le partenariat du SAM

Les partenaires du SAM ayant participé à la consultation ont unanimement partagé avec la commission l'importance de reconnaître leur travail de collaboration, depuis 2012. Les participants insistent sur l'importance de tabler sur les travaux réalisés et surtout d'éviter de refaire ce qui a mobilisé beaucoup d'énergie et a déjà fait l'objet d'un large consensus.

La consultation a par ailleurs fait ressortir que les organismes qui travaillent à l'échelle locale et ne sont pas directement impliqués dans le partenariat du SAM ne sont pas tous au fait de ses activités, projets et réalisations. De l'avis de la coordination du SAM, il est possible de rejoindre, informer et appuyer davantage les parties prenantes du système alimentaire qui œuvrent directement auprès des personnes.

La commission a été sensible à ces arguments lors de la consultation et juge important que l'Administration veille à cette continuité entre les travaux des partenaires du SAM et ceux du CPA. La douzième (12^e) recommandation prévoit donc une représentation formelle du partenariat du SAM au CPA de Montréal, en assurant une place à un de ses délégués. À la recommandation treize (13), la Ville de Montréal pourra suggérer aux partenaires du SAM de réserver une place à un représentant du CPA, au sein de leur comité de coordination. La commission fait le pari que ces deux délégués, s'ils comprennent et jouent véritablement leur rôle de liaison, aideront à éviter les dédoublements entre le CPA et le partenariat du SAM.

Le lien entre le CPA et le comité permanent sur l'agriculture urbaine

Au cours de cet examen public, la commission a été saisie de l'existence du *Comité permanent sur l'agriculture urbaine*, dont la mise sur pied en 2012 découle du *Rapport de consultation de l'OCPM sur l'agriculture urbaine*. Les participants à la consultation ont mentionné ce comité multipartite pour recommander à la commission de réfléchir aux rôles respectifs et aux liens à tisser entre ces deux mécanismes collaboratifs. La principale préoccupation exprimée à ce sujet vise à éviter de solliciter les mêmes personnes sur des instances différentes, mais dans le but de discuter d'enjeux ou de projets très similaires. Un organisme a même proposé l'abolition du comité permanent, dans la mesure où un CPA verrait le jour. La commission n'a malheureusement pas eu le temps de discuter de la question pour en tirer une recommandation. Elle considère toutefois qu'il appartient à l'Administration d'explorer et d'analyser différentes pistes de solutions avec ses partenaires, afin d'éviter que la mise en place d'un CPA engendre ce type d'impacts non souhaitables.

Les enjeux prioritaires du CPA

Les enjeux liés à l'alimentation sont nombreux. Un travail de fond et à long terme a été réalisé par les partenaires du SAM, au cours des trois dernières années, ce qui donne lieu à un ambitieux programme. La commission a demandé aux participants d'identifier les enjeux sur lesquels un CPA devrait se pencher en priorité, lors de sa mise en place. Cette question visait à dégager, parmi les priorités du Plan de développement du SAM (2025), celles jugées les plus pertinentes par les participants experts de la question.

Compte tenu de tout ce que la commission a entendu et de ce qui précède, les trois enjeux suivants ont été identifiés comme incontournables par les commissaires :

- La sécurité et la solidarité alimentaires des personnes vulnérables, l'alimentation étant un droit ;
- L'accès à une saine alimentation pour tous, incluant la qualité de l'offre alimentaire ;
- La meilleure compréhension et la prise en compte du système alimentaire dans sa globalité, « *de la fourche à la fourchette* ». La commission croit qu'un éclairage supplémentaire des rouages du système alimentaire permettra d'intervenir afin d'opérer des changements structurants. Elle considère également qu'il appartiendra au CPA de décider sous quel angle aborder et prioriser les différentes composantes de ce système complexe.

Les recommandations suivantes reflètent l'analyse de la commission et font valoir la pertinence de mettre en place un CPA à Montréal, les rôles qui devraient lui être attribués, le rattachement

administratif et les ressources à investir, les liens de collaboration entre le CPA de Montréal et le partenariat du SAM, et enfin, les enjeux sur lesquels un CPA devrait se pencher en premier lieu.

4. LES RECOMMANDATIONS

À la suite de l'examen public relatif à l'opportunité, pour l'agglomération de Montréal, de se doter d'un conseil des politiques alimentaires, la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise remercie les représentants de la Ville de Montréal pour leur collaboration et les participants pour leur éclairage sur les questions abordées.

La commission a reçu et analysé les commentaires d'une trentaine d'organismes publics, de la société civile et de l'entreprise privée et elle fait sienne les considérants suivants, mis de l'avant par les participants. De ces considérants découlent 15 recommandations :

Le CPA, un outil régional pour développer un système alimentaire plus équitable, durable et collectif

CONSIDÉRANT que l'alimentation est un droit reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, et que « *Le droit à une nourriture suffisante est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer* » (Comité des droits économiques, sociaux et culturels, 1999);

CONSIDÉRANT que les problèmes liés à l'accès à l'alimentation, que ce soit la malnutrition ou la suralimentation, constituent un défi de société et non un enjeu strictement individuel;

CONSIDÉRANT que la population de l'agglomération de Montréal se nourrit grâce à un système qui conjugue la production, la transformation, la distribution et la consommation d'aliments, ainsi que la gestion des résidus alimentaires;

CONSIDÉRANT la complexité de ce système alimentaire montréalais, de tous les enjeux transversaux qu'il présuppose et de toutes les parties prenantes qu'il interpelle, notamment :

- Les citoyens qui se nourrissent et qui sont la finalité du système;
- Les nombreux organismes en sécurité alimentaire, en agriculture urbaine et en développement durable qui déploient leur offre sur le territoire;
- Les instances de concertation (de quartier, en sécurité alimentaire, jeunesse, famille, etc.);
- L'agglomération de Montréal (les 15 municipalités reconstituées, la Ville de Montréal et ses 19 arrondissements);
- La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- Les commissions scolaires du territoire;
- Le réseau de la santé et des services sociaux, tant local (CIUSSS-CLSC), régional (CIUSSS-DRSP) que national (MSSS);
- Le Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ);
- Le Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale (MESS).

CONSIDÉRANT que, parmi ces parties prenantes, le milieu municipal de l'agglomération montréalaise, du palier local au palier régional, représente un ensemble de joueurs de premier plan, dont l'exercice des compétences a des impacts sur le système alimentaire, qu'ils soient anticipés ou non;

CONSIDÉRANT le *Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan* auquel a adhéré la Ville de

Montréal, qui recommande entre autres aux municipalités de mettre en place un CPA afin d'accroître la participation des parties prenantes du système alimentaire;

CONSIDÉRANT l'opinion quasi-unanime des 30 participants experts à la consultation, qui croient pertinent et nécessaire pour l'agglomération de Montréal de se doter d'un Conseil des politiques alimentaires, afin de travailler de façon transversale aux nombreuses questions soulevées par le système alimentaire, dans une perspective de droit à l'alimentation pour tous, en particulier pour les personnes vulnérables;

CONSIDÉRANT que ces participants estiment que le milieu municipal a un rôle important à exercer dans la mise en place et le soutien à un conseil des politiques alimentaires;

CONSIDÉRANT les acquis de l'agglomération montréalaise, découlant de l'initiative des partenaires du système alimentaire montréalais, le SAM, qui a permis aux participants de mener une réflexion collective pendant deux années afin d'identifier les enjeux prioritaires du système alimentaire montréalais, de définir une vision commune et d'élaborer une planification concertée pour développer un système alimentaire durable, équitable et collectif, d'ici 2025;

La commission recommande à l'Administration de :

R-1. Mettre en place un Conseil des politiques alimentaires (CPA), à l'échelle de l'agglomération de Montréal.

Lors de la consultation, des parties prenantes provenant de toutes les parties du système alimentaire ont présenté l'état de leurs réflexions et proposé des réponses aux questions de la commission. Les informations recueillies permettent de formuler des recommandations sur les rôles souhaités pour un CPA montréalais, ses enjeux prioritaires ainsi que des propositions de gouvernance qui permettent de prendre en compte le contexte spécifique de l'agglomération montréalaise.

Les rôles du CPA de Montréal

CONSIDÉRANT les différentes compétences exercées par les municipalités de l'agglomération montréalaise en lien avec le système alimentaire, soit l'aménagement du territoire et l'urbanisme; la réglementation municipale en matière d'agriculture urbaine, de marchés publics, de salubrité des aliments, etc.; l'aménagement des grands parcs; la lutte à la pauvreté; la résilience urbaine, la Ville de Montréal ayant joint les rangs du *Groupe des cent villes résilientes*; etc.;

CONSIDÉRANT le nombre important d'unités d'affaires municipales responsables de chacune de ces compétences et des impacts sur le système alimentaire de l'exercice de ces compétences, qui rend difficile la réalisation de certains projets ou d'initiatives favorisant le droit à l'alimentation pour tous;

CONSIDÉRANT les nombreux autres acteurs exerçant des compétences propres en lien avec le système alimentaire, tant publics que privés et de la société civile;

La commission recommande à l'Administration de :

R-2. Confier au CPA de Montréal les deux rôles suivants :

- **Un rôle d'expert-conseil auprès des instances décisionnelles municipales de l'agglomération, regroupant les responsabilités suivantes :**
 - **Identifier les enjeux sur le système alimentaire montréalais découlant des décisions prises par les différentes instances publiques;**
 - **Effectuer des représentations et recommandations pour faire valoir les travaux développés par les partenaires du SAM et proposer des politiques, des orientations, des principes directeurs, des modifications réglementaires ou des programmes qui favorisent le développement d'un système alimentaire plus équitable, durable et collectif;**
 - **Proposer des améliorations concrètes aux politiques, règlements et autres décisions des instances publiques, afin d'introduire une cohérence en lien avec le système alimentaire montréalais.**
- **Le rôle d'animer un espace de coopération régionale, comprenant les grandes activités suivantes :**
 - **Concertation entre tous les joueurs à l'échelle régionale, afin de décloisonner les structures gouvernementales fonctionnant en silos et les amener à réfléchir dans un esprit de collaboration au système alimentaire dans leur prise de décision respective;**
 - **Concertation entre les paliers local et régional pour favoriser la collaboration et améliorer concrètement la prise de décision à partir de difficultés rencontrées à l'échelle locale;**
 - **Activités de partage de connaissances et de succès issus des expériences du terrain;**
 - **Réseautage et maillage entre les partenaires ruraux et urbains, à l'échelle de la CMM.**

CONSIDÉRANT que les travaux de la présente commission se sont attardés à cerner les rôles que devrait jouer un CPA à Montréal;

CONSIDÉRANT l'ampleur du travail associé aux deux rôles que la commission recommande de confier au CPA à la recommandation R-2;

CONSIDÉRANT le choix de la présente commission de ne pas recommander que le CPA devienne un bailleur de fonds et appuie financièrement la réalisation de projets locaux;

CONSIDÉRANT le besoin exprimé par la majorité des organismes terrains d'être conseillés et appuyés financièrement dans la réalisation d'initiatives concrètes sur le territoire montréalais, toujours dans la perspective du droit à l'alimentation;

CONSIDÉRANT que la création d'un CPA présuppose, comme condition *sine qua non*, un financement accru pour la réalisation de projets structurants;

CONSIDÉRANT que le partenariat du SAM joue présentement ce rôle en soutenant les promoteurs de projets, tant financièrement que sous forme de conseils et d'expertise;

CONSIDÉRANT cependant que le partenariat du SAM ne détient aucun statut juridique, ne relève pas de la Ville de Montréal, est financé à 100% par l'organisme *Québec en forme* et que ce financement prend fin en novembre 2016, sans possibilité de reconduction;

La commission recommande à l'Administration de :

R-3. Identifier l'organisme ou la structure la mieux placée pour conseiller et faciliter la réalisation de projets et d'initiatives concrètes sur le territoire montréalais, et assortir cette reconnaissance d'un budget minimum de fonctionnement et d'un budget levier pour la réalisation de projets.

R-4. Encourager cet organisme ou structure à réaliser des démarches pour identifier des bailleurs de fonds intéressés à contribuer à un fonds de développement de projets, dans la poursuite des travaux du partenariat du SAM.

Un modèle hybride de gouvernance afin d'assurer le succès du CPA de Montréal

CONSIDÉRANT les conclusions de plusieurs recherches, au Canada et aux États-Unis, qui font valoir le succès des CPA gouvernés par une structure hybride, composée de représentants du secteur public et de la société civile;

CONSIDÉRANT que près des deux tiers des participants à la consultation sont également en faveur d'un modèle hybride de gouvernance;

CONSIDÉRANT que la majorité de ces participants sont partenaires du SAM et souhaitent s'impliquer dans la mise sur pied d'une telle instance hybride;

La commission recommande à l'Administration, en collaboration avec les partenaires du SAM, de :

R-5. Choisir un modèle hybride de gouvernance pour le CPA, de manière à effectuer une reddition de comptes tant au conseil d'agglomération de Montréal qu'à la société civile.

R-6. Confier la responsabilité du CPA au maire de Montréal, considérant néanmoins qu'il est de la prérogative de ce dernier de désigner un répondant politique détenant un fort leadership et pour qui le droit à l'alimentation deviendra un dossier prioritaire, compte tenu de l'ampleur des enjeux associés.

R-7. Préciser le rôle de cet élu au sein du CPA. Il pourrait en effet siéger soit à titre d'observateur – de façon à garantir la neutralité politique du CPA, soit comme membre à part entière, si cela favorise un engagement plus solide de la Ville de Montréal.

La commission recommande à l'Administration, en collaboration avec les partenaires du SAM, de :

R-8. Élaborer un mécanisme transparent de recrutement et de renouvellement des membres du CPA, comprenant des critères de sélection explicites, notamment quant aux éléments suivants :

- l'expertise dans l'une ou l'autre dimension du système alimentaire, qu'elle soit scientifique ou de terrain, la commission étant d'avis que les expertises scientifiques de la santé publique, de l'agriculture urbaine et de la nutrition doivent être représentés;
- la représentativité des secteurs touchés : instances publiques, milieu économique, milieu communautaire et lutte à la pauvreté, citoyens-acteurs, institutions d'enseignement supérieur.

Le rattachement administratif et les ressources du CPA de Montréal

CONSIDÉRANT la transversalité des enjeux et l'importance des défis liés au système alimentaire;

CONSIDÉRANT l'importance d'informer et de sensibiliser les parties prenantes de toute l'agglomération montréalaise aux travaux du CPA;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que l'agglomération de Montréal investisse pour assurer le fonctionnement de base de cette instance;

CONSIDÉRANT aussi les compétences de la Ville de Montréal, de ses arrondissements et des villes liées à l'échelle locale qui ont un impact sur le système alimentaire;

CONSIDÉRANT la recommandation R-6;

CONSIDÉRANT que des instances gouvernementales exercent également des compétences à l'égard de l'alimentation, que ce soit le milieu de l'éducation, de l'emploi et de la solidarité sociale, de la santé et des services sociaux, du développement durable;

La commission recommande à l'Administration de :

R-9. Rattacher administrativement le CPA à une direction de la Ville de Montréal afin que les actions municipales ayant un impact sur le système alimentaire soient plus cohérentes et harmonisées.

R-10. En collaboration avec d'autres partenaires gouvernementaux, évaluer et fournir sur une base pluriannuelle les ressources matérielles, humaines ou financières nécessaires au fonctionnement stable du CPA.

R-11. Proposer à chaque arrondissement ou ville liée de nommer, parmi son personnel ou ses élus, une personne responsable de veiller à la prise en compte de la question alimentaire dans les décisions prises.

À l'instar de plus du tiers des participants à la consultation, les commissaires souhaitent reconnaître le travail accompli par les partenaires du système alimentaire montréalais (SAM) et favoriser le développement de collaborations avec le CPA.

Les liens de collaboration entre le CPA de Montréal et le partenariat du SAM

CONSIDÉRANT l'importance d'éviter le travail en silos;

CONSIDÉRANT l'importance de développer et maintenir un maillage fort entre le CPA et les partenaires du système alimentaire montréalais, quelle que soit la forme de ce maillage;

CONSIDÉRANT que la majorité des participants souhaitent contribuer par leur expertise variée à la réflexion sur les systèmes alimentaires montréalais;

La commission recommande à l'Administration de :

R-12. Prévoir qu'un siège du CPA soit réservé aux partenaires du système alimentaire montréalais.

R-13. Avec l'accord de ses partenaires, déléguer au comité de coordination du SAM un représentant du CPA.

Les enjeux prioritaires du CPA de Montréal, en continuité avec ceux identifiés par les partenaires du système alimentaire montréalais (SAM)

CONSIDÉRANT le SAM, une initiative de la société civile appuyée par les instances publiques municipales et gouvernementales et des fonds privés;

CONSIDÉRANT que le travail de tous ces partenaires du système alimentaire a permis les avancées suivantes vers la mise en place d'un CPA :

- Une vision concertée : « *Innover pour mieux se nourrir et se développer* »;
- Un plan de développement collectif, à long terme (2025);
- Un plan d'action à court terme (2014-2016);
- La participation d'acteurs de tous les secteurs du système alimentaire;
- La participation des secteurs publics provinciaux et de la Ville de Montréal.

La commission recommande à l'Administration de :

R-14. Désigner les trois enjeux prioritaires suivants pour amorcer les travaux du CPA, en prenant en compte les orientations du SAM :

- 1. La sécurité et la solidarité alimentaires des personnes vulnérables;**
- 2. L'accès à une saine alimentation pour tous, incluant la qualité de l'offre;**
- 3. La globalité du système alimentaire montréalais.**

Ces recommandations ont été adoptées à l'unanimité des membres de la commission lors de l'assemblée publique du 12 novembre 2015.

CONCLUSION

La commission est reconnaissante envers les citoyens, organismes, regroupements et institutions qui ont accepté son invitation à participer aux assemblées publiques sur l'analyse de l'opportunité pour l'agglomération de Montréal, de se doter d'un conseil des politiques alimentaires. La commission souligne qu'elle a mis à profit toutes les présentations et tous les commentaires qui lui ont été faits dans le cadre des séances de travail, des assemblées publiques et des périodes de questions.

Conformément à la réglementation sur les commissions permanentes, le présent document peut être consulté sur internet, à l'adresse www.ville.montreal.qc.ca/commissions de même qu'à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation au Service du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville.

Liens internet : le présent rapport peut être consulté à l'adresse :

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 18 août 2014 Séance tenue le 19 août 2014	Résolution: CM14 0852
---	-----------------------

Motion de l'opposition officielle pour affirmer le rôle de la Ville de Montréal en matière d'alimentation

Attendu que l'insécurité alimentaire touche un nombre important de Montréalais. Moisson Montréal évaluait, en mars 2013, que son réseau aide, chaque mois, 135 347 personnes (dont 37,4% sont des enfants) et qu'entre 2008 et 2011, l'achalandage des banques alimentaires a augmenté de 32%;

Attendu que d'après les études réalisées en 2013 par la Direction de la Santé publique de Montréal (DSP), la consommation de fruits et légumes est insuffisante pour plus de 60% de la population montréalaise et que 43% de la population montréalaise se situe dans un désert alimentaire;

Attendu les nombreuses activités liées à la cuisine de rue, l'agriculture urbaine et la sécurité alimentaire qui s'opèrent à Montréal et que ces dernières bénéficieraient d'une meilleure coordination par la Ville de Montréal;

Attendu l'importance d'assurer la pérennité des terres agricoles à l'ouest de Montréal et de maintenir la vitalité des industries agroalimentaires sur le territoire de l'île de Montréal;

Attendu que le conseil municipal de Montréal avait clairement exprimé, lors de la séance du 15 décembre 2009, sa volonté d'élaborer une politique en sécurité alimentaire;

Attendu le conseil municipal a accueilli favorablement, le 31 mars 2014, le fruit de la concertation pendant plus de 2 ans de 80 partenaires régionaux : le Plan de développement d'un système alimentaire équitable et durable de la collectivité montréalaise (SAM 2025);

Attendu que le SAM définit les grands axes d'une stratégie alimentaire montréalaise sur les bases d'une vision : en 2025, tous les citoyens de l'île de Montréal doivent avoir accès à une saine alimentation, des produits montréalais frais, diversifiés et abordables financièrement dans une perspective de développement durable;

Attendu que toutes les villes où des actions concrètes ont été posées pour améliorer l'accès à l'alimentation, ont adopté une politique alimentaire et que 90 villes au Canada, incluant Edmonton, Vancouver et Toronto, se sont dotées d'un conseil des politiques alimentaires appuyé ou administré par l'appareil municipal;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Émilie Thuillier

- 1- que le comité exécutif mandate un comité pour créer une instance chargée de développer les politiques et programmes permettant de favoriser l'émergence d'un système alimentaire durable pour Montréal;
- 2- que le comité soit composé d'élus, de fonctionnaires et de membres des organismes communautaires, et qu'il soit actif pour une durée maximale d'un an, jusqu'à la création de cette instance.

Un débat s'engage.

À 17 h 28, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par Mme Monique Vallée

appuyé par M. Francesco Miele

d'amender la motion sous étude comme suit :

- « remplacer, au 6^e Attendu, la date du « 31 mars 2014 » par celle du « 28 avril 2014 » ;
- modifier les points un et deux du Résolu afin qu'ils se lisent comme suit :
 - 1 - qu'en conformité à la résolution du conseil municipal du 28 avril dernier, le conseil municipal mandate le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour assurer le suivi des travaux afin de contribuer à la réalisation du Plan SAM, en concertation avec nos partenaires;
 - 2 - que le conseil municipal mandate la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise pour analyser l'opportunité de se doter d'un Conseil des politiques alimentaires, à l'instar d'autres villes canadiennes et qu'elle en fasse rapport dans un délai maximal d'un an. »

Le président du conseil juge les propositions d'amendements des conseillers Vallée et Miele recevables.

Les propositions sont agréées.

Un débat s'engage sur l'article 65.01, tel qu'amendé.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.01, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01
/pl

Denis CODERRE

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Signée électroniquement le 9 septembre 2014

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 1^{er} mai 2014
Séance tenue le 1^{er} mai 2014

Résolution: CG14 0185

Déclaration - Adhésion de la Ville de Montréal au Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise SAM 2025 - Innover pour mieux se nourrir et se développer

Attendu que l'alimentation est un enjeu et une préoccupation pour les villes qui se soucient du bien-être de leurs citoyens;

Attendu que de plus en plus de gens ont recours aux banques alimentaires;

Attendu que la Ville de Montréal a initié dès 2009 une démarche afin de se doter d'une politique de sécurité alimentaire;

Attendu que la Ville de Montréal s'est impliquée, dès le départ, dans le processus d'élaboration du Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise (SAM 2025) piloté par la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal;

Attendu que le plan SAM 2025 résulte d'une large concertation de l'ensemble des acteurs clés de l'alimentation pour une approche innovante et efficace au bénéfice de la collectivité;

Attendu qu'il est important, pour la Ville de Montréal et son conseil d'agglomération, de développer une stratégie alimentaire adéquate permettant de répondre aux besoins quotidiens en alimentation de la population;

Attendu que le plan de développement SAM 2025, en harmonie avec plusieurs autres initiatives alimentaires et agricoles en cours, contribuera à la fondation d'une stratégie alimentaire montréalaise commune;

Attendu que le plan SAM 2025 réaffirme le rôle des pouvoirs publics dans la préservation des valeurs d'équité et de solidarité du système alimentaire montréalais en lien avec l'accès à une alimentation saine et suffisante pour la population à faible revenu;

Attendu que le plan SAM 2025 reflète l'intérêt renouvelé des Montréalais envers une alimentation saine et une agriculture de proximité;

Il est proposé par Mme Monique Vallée

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1- que l'agglomération de Montréal adhère au Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise SAM 2025 – innover pour mieux se nourrir et se développer; et contribue à sa réalisation à travers sa propre planification;
- 2- que l'agglomération de Montréal s'associe à ses partenaires régionaux pour une structure de gouvernance à l'échelle de l'agglomération qui portera les enjeux du système alimentaire montréalais de façon permanente.

Adopté à l'unanimité.

15.01
/lc

Denis CODERRE

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Signée électroniquement le 6 mai 2014

ANNEXE 2

Responsable politique :

Mme **Monique Vallée**, membre du comité exécutif, responsable du développement social et de la diversité montréalaise

Personnes-ressources du Service du développement social et de la diversité montréalaise

Mme **Johanne Derome**, directrice, Service de la diversité sociale et des sports (SDSS)

M. **Patrice Allard**, chef de division du développement social, SDSS

M. **Jacques A. Savard**, chef d'équipe, division du développement social, SDSS

M. **Mustapha Trari**, conseiller de développement social, division du développement social, SDSS

Personnes-ressources du Service du développement durable (DGA qualité de vie)

Mme **Danielle Lussier**, chef de division du développement durable, direction générale adjointe à la qualité de vie (DGAQA)

Mme **Monique Côté**, conseillère en planification, Division du développement durable, DGAQA

ANNEXE 3

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 16 septembre 2015

M. **Mody Macka Barry**, directeur général, Handicap Action Intégration H-A-I

M. **Simon Ambeault**, président, Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain

Mme **Ghislaine Théoret**, vice-présidente, Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain

M. **Jean-Philippe Vermette**, directeur général, Carrefour alimentaire Centre-Sud

M. **Benjamin Duhenois**, Table de développement social Pointe-Aux-Trembles / Montréal-Est

Liste des personnes ayant présenté un mémoire à l'assemblée publique du 7 oct. 2015

M. **Simon Ambeault**, président, Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain

Mme **Ghislaine Théorêt**, vice-présidente, Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain

M. **Jean-Paul Faniel**, directeur général, Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain

Mme **Patrizia Cusinato**, directrice des communications et du développement, Corporation de gestion des marchés publics de Montréal

M. **Jean-Philippe Vermette**, conseiller, Corporation de gestion des marchés publics de Montréal

M. **Vincent Galarneau**, conseiller, agriculture et environnement, Vivre en ville

Mme **Lea-Maude Gobeille**, coordonnatrice de projet, Carrefour alimentaire Centre-Sud

Mme **Marie-Claude M.-Ouellet**, coordonnatrice des cuisines collectives et de la transformation alimentaire, Carrefour alimentaire Centre-Sud

M. **Jean Lefebvre**, vice-président, affaires gouvernementales, Conseil des chaînes de restaurants du Québec

M. **Louis Drouin**, responsable médical, Service environnement urbain et saines habitudes de vie, Direction régionale de santé publique, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal

Mme **Julie Dostaler**, directrice générale, Québec en Forme

Mme **Rotem Ayalon**, conseillère provinciale, gestion des connaissances, Québec en Forme

M. **Eric Duchemin**, professeur et coordonnateur, Laboratoire sur l'agriculture urbaine

Liste des personnes ayant présenté un mémoire à l'assemblée publique du 8 oct. 2015

Mme **Denise Ouellet**, directrice générale, Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal

Mme **Ghalia Chahine**, coord. régionale du Système alimentaire montréalais, Système alimentaire montréalais (SAM)

Mme **Julia Freeman**, Faculty Lecturer, Avec étudiantes de l'École de l'environnement de l'Université McGill

Mme **Francine Vincelette**, coordonnatrice, services à la communauté, responsable locale en Santé publique, CSSS Jeanne-Mance

M. **François Soucisse**, organisateur communautaire, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal

Mme **Hélène Felteau**, organisatrice communautaire, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud

M. **Frédéric Paré**, coordonnateur général, Regroupement des cuisines collectives du Québec

Mme **Mélanie Lamoureux**, chargée de projet, développement et mobilisation, Regroupement des cuisines collectives du Québec

Mme **Marie Tellier**, coordonnatrice, Collectif de la table des écoliers

Mme **Julie Langlois**, chargée de concertation Alimentation, Vivre Saint-Michel en santé

Mme **France Émond**, directrice générale, Vivre Saint-Michel en santé

Liste des personnes ayant présenté un mémoire à l'assemblée publique du 15 oct. 2015

Mme **Gaëlle Janvier**, chargée de projet, Alternatives

M. **Gilles Trépanier**, directeur général, Resto Plateau

Mme **Gessica Gropp**, chargée de projet, Table Action-Gardien

Mme **Mark Poddubiuk**, architecte et cofondateur, Le Collectif 7 à nous

Mme **Paule Bernier**, présidente, Ordre professionnel des diététistes du Québec

Mme **Valentina Poch**, coordonnatrice des programmes au Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME), Table de Concertation Jeunesse Lachine /Groupe de travail en sécurité alimentaire de Lachine

M. **David Marshall**, directeur général Revitalisation Saint-Pierre, Réseau régional d'approvisionnement pour les initiatives solidaires et les réseaux alternatifs

Mme **Julie Rainville**, responsable des comités et adjointe à la coordination, Comité de sécurité alimentaire de Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul

Mme **Marcella Cid**, directrice générale, Maison d'entraide St-Paul & Émard, Comité de sécurité alimentaire de Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul

Liste des organismes ayant déposé un mémoire sans présentation verbale

Nutri-Centre Lasalle

Comité en sécurité alimentaire de Bordeaux-Cartierville

Solidarité Saint-Henri et Coalition de la Petite Bourgogne (Mémoire conjoint)

Solidarité Ahuntsic

Association des détaillants en alimentation du Québec

Regroupement des éco-quartiers

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 12 novembre 2015

M. **Jean-Paul Faniel**, directeur général, Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain

Mme **Gaëlle Janvier**, chargée de projet, Alternatives

M. **Jean-Philippe Vermette**, directeur, Carrefour alimentaire Centre-Sud

M. **Louis Drouin**, responsable médical, Service environnement urbain et saines habitudes de vie, Direction régionale de santé publique, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal